ARRETE

DE RADIATION

POUR CAUSE DE DECES

DE M ........................................................................................

GRADE ....................................................................................

Le Maire de …………………………………,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décès de M ………….…… survenu le …/…/…,

ARRETE

Article 1er : M ……………………… est rayé(e) des effectifs du personnel à compter du …/…/….

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Notification faite aux ayant droits le : …/…/…

(date et signature)…………………………………………… Fait à ……………………, le …/…/…

Le Maire,